



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première session de 2024

Nairobi, 6–8 mai 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour
et du plan de travail de la première session de 2024**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa troisième session de 2023 sous la forme d'une réunion en présentiel, du 28 au 30 novembre 2023. Son rapport sur les travaux de cette session figure dans le document HSP/EB.2023/22, tandis que les décisions qu'il a adoptées à cette occasion sont présentées dans le document HSP/EB.2023/23.
2. Dans sa décision 2023/7 adoptée à sa troisième session de 2023, le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2024 se déroulerait sur trois jours, du 6 au 8 mai 2024, sous réserve d'un réexamen par le Bureau.
3. L'ordre du jour provisoire de la première session de 2024 du Conseil exécutif, tel qu'adopté par ce dernier dans la susdite décision 2023/7 puis examiné plus avant et recommandé par le Bureau lors de sa réunion du 2 février 2024, figure dans le document HSP/EB.2024/1.
4. La composition du Conseil exécutif peut être consultée sur le site Web d'ONU-Habitat¹, et la répartition géographique des membres du Bureau pour la période 2023–2024 est la suivante :
Président(e) : Kenya (États d'Afrique)
Vice-président(e)s : Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
France (États d'Europe occidentale et autres États)
Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) : Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)
5. Au titre de ce point, le (la) Président(e) déclarera ouverte la première session de 2024 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

Action : ouverture de la session par le (la) Président(e) du Conseil exécutif.

¹ À l'adresse https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/08/1-membership_of_the_executive_board_un-habitat_assembly.pdf.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2024

6. Au titre de ce sous-point, le (la) Président(e) informera les participants de la recommandation du Bureau que le Conseil exécutif travaille entièrement en présentiel environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, avec interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

7. Le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans la notification du Directeur exécutif, tandis que l'ordre du jour provisoire recommandé par le Bureau après examen est présenté dans le document HSP/EB.2024/1.

Action : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2024.

Documentation

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2024/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2024/1/Add.1)

Liste des documents de la première session de 2024 du Conseil exécutif (HSP/EB.2024/INF/1)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2023

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa troisième session de 2023 tenue du 28 au 30 novembre 2023. Le rapport dont il s'agit figure dans le document HSP/EB.2022/22, et les décisions adoptées lors de ladite session sont présentées dans le document HSP/EB.2022/23.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa troisième session de 2023.

Documentation

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa troisième session de 2023 (HSP/EB.2023/22)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa troisième session de 2023 (HSP/EB.2023/23)

Point 3

Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

9. Conformément au paragraphe 5 de sa décision 2019/3, par laquelle le Conseil d'administration a créé le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, et comme suite à la décision 2/4 de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), le Président de ce groupe mettra le Conseil au courant des progrès réalisés dans l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes.

10. Conformément au paragraphe 7 de sa décision 2019/2, par laquelle le Conseil exécutif a créé le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, la Présidente de ce groupe fera rapport sur les travaux de ce dernier.

Action : exposés des président(e)s des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés.

Documentation

Projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/EB.2024/INF/2)

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2025 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

11. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport du Directeur exécutif sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2023, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4 du Conseil exécutif. Il donnera également des informations sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.

12. Le Directeur exécutif présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : exposé du Directeur exécutif sur la situation financière d'ONU-Habitat et sur les mesures prises pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2023 (HSP/EB.2024/2)

Rapport du Directeur exécutif sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 mars 2024 (présenté dans un document de séance)

Rapport du Directeur exécutif sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2023 (HSP/EB.2024/INF/3)

Rapport du Directeur exécutif sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2024/2/Add.1)

Point 5

État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025

13. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels et d'en superviser la mise en œuvre. Au paragraphe 4 a) de sa décision 2019/4, il a décidé que le programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains seraient inscrits à l'ordre du jour provisoire de sa première session de chaque année, afin qu'il les examine.

14. Au titre de ce point, le Directeur exécutif informera le Conseil exécutif, conformément au paragraphe 11 de la décision 2023/7, de l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025.

Action : exposé du Directeur exécutif sur le projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour l'année 2025 et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/3)

Rapport du Directeur exécutif sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 (HSP/EB.2024/INF/4)

Point 6

État d'avancement de l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029

15. Au paragraphe 2 de la décision 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a été priée d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

16. À sa troisième session de 2023, le Conseil exécutif, au paragraphe 3 de sa décision 2023/6, a prié la Directrice exécutive, en consultation avec lui, de poursuivre l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

17. En conséquence, le Directeur exécutif fournira au Conseil exécutif, au titre de ce point, des informations actualisées sur cette question.

Action : exposé du Directeur exécutif sur l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2025 (HSP/EB.2024/4)

Rapport du Directeur exécutif sur l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029 (HSP/EB.2024/5)

Point 7

Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2023 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

18. Conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4, le Directeur exécutif présentera au Conseil d'administration un exposé des travaux d'ONU-Habitat sur la régénération urbaine.

19. Par ailleurs, conformément au paragraphe 4 de la décision 2023/5, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé sur les solutions et recommandations pour mettre en œuvre l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération).

20. En outre, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la décision 2023/5, le Directeur exécutif présentera des informations actualisées sur l'état d'avancement des efforts visant à reconstruire les établissements humains touchés par un conflit ou une catastrophe, y compris un rapport exhaustif et à jour sur l'état d'avancement des efforts visant à reconstruire les établissements humains dans la bande de Gaza.

21. Le Directeur exécutif donnera également un aperçu des activités menées par ONU-Habitat au cours de la période comprise entre juillet et décembre 2023.

Action : exposé du Directeur exécutif sur la régénération urbaine, les solutions et recommandations pour mettre en œuvre l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les efforts d'ONU-Habitat pour reconstruire les établissements humains touchés par un conflit ou une catastrophe, y compris dans la bande de Gaza. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris un point sur la régénération urbaine, l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et les activités de prévention et de gestion des crises urbaines pour la période allant de juillet à décembre 2023 (HSP/EB.2024/6)

Note du secrétariat : overview of the options for operationalizing the Sustainable Urban Resilience for the Next Generation (SURGe) Initiative (aperçu des solutions envisageables pour mettre en œuvre l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération)) (HSP/EB.2024/INF/5)

Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2024/INF/6)

Rapport du Directeur exécutif sur les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains au cours de la période allant de juillet à décembre 2023 (HSP/EB.2024/INF/7)

Point 8

Préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial

22. Au titre de ce point, le Directeur exécutif présentera au Conseil exécutif, conformément au paragraphe 13 de la décision 2023/5, des informations actualisées sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra au Caire du 4 au 8 novembre 2024.

Action : exposé du Directeur exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur l'état d'avancement des préparatifs de la douzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2024/7)

Point 9

Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

23. Au titre de ce point, le Directeur exécutif présentera au Conseil exécutif, conformément au paragraphe 8 de la décision 2023/6 et au paragraphe 11 de la décision 2023/7, un exposé sur l'état d'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en 2019, et à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023.

Action : exposé du Directeur exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé du Directeur exécutif ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/EB.2024/8)

Point 10

Examen de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat

24. Au titre de ce point, le Directeur exécutif présentera un exposé sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat, comprenant un examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans le cadre de la contribution d'ONU-Habitat à l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

Action : exposé du Directeur exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Note du secrétariat sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2024/9)

Liste de contrôle pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2024/INF/8)

Point 11

Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.

25. Au titre de ce point, le secrétariat présentera, en application du paragraphe 4 e) de la décision 2019/4, le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que tout autre type d'exploitation ou de maltraitance et contre le harcèlement sexuel au travail, dans lequel figure des informations sur le nombre de plaintes déposées, les enquêtes menées et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que sur les tendances dans ces domaines.

Action : exposé du Directeur exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que tout autre type d'exploitation ou de maltraitance et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2024/10)

Point 12

Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

26. Au titre de ce point, le secrétariat présentera, en application du paragraphe 4 d) de la décision 2019/4, le rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.

Action : exposé du Directeur exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2024/11)

Point 13

Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2024

27. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa première session de 2024.

28. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2024 et décidera de la date de cette session dans les textes issus de sa première session de 2024.

Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa première session de 2024, notamment l'adoption éventuelle de la date et de l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2024.

Documentation

Projets de décision de session que le Bureau et les États Membres recommanderont, y compris sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.

Point 14

Questions diverses

29. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 15

Clôture de la session

30. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa première session de 2024 le mercredi 8 mai 2024 à 17 heures.
-